

SAS NHHK

Société par Actions Simplifiée en cours d'immatriculation

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 4 avenue Mahieu – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION

Les soussignés :

Madame ZHANG Li, née le 30 avril 1979 à Shandong (Chine), demeurant 4 avenue Mahieu, 94100 Saint-Maur-des-Fossés,
et

Monsieur CAI Bixuan, né le 6 octobre 1974 à Tianjin (Chine), demeurant 4 avenue Mahieu, 94100 Saint-Maur-des-Fossés,

en leur qualité d'associés fondateurs de la société **NHHK**, déclarent ce qui suit :

Les statuts constitutifs de la société ont été établis et signés sous seing privé le **28 juin 2026**, traduisant leur volonté commune et non équivoque de constituer la société.

Postérieurement à la signature des statuts, les associés ont procédé au dépôt de l'intégralité des apports en numéraire constituant le capital social de la société, soit la somme de **10 000 euros**, auprès de la

Société Générale, laquelle a délivré un **certificat de dépôt des fonds en date du 15 juillet 2026**.

Par le présent acte, les associés :

- **réitèrent expressément et sans aucune réserve leur consentement à la constitution de la société NHHK ;**
- **ratifient intégralement les statuts constitutifs signés le 28 juin 2026, lesquels demeurent inchangés dans toutes leurs dispositions ;**
- **confirment que les apports en numéraire correspondant au capital social sont désormais intégralement déposés auprès de la banque dépositaire, conformément au certificat de dépôt des fonds délivré par la Société Générale ;**
- **confirment leur volonté irrévocable de poursuivre la constitution et l'immatriculation de la société conformément aux statuts précités.**

Le présent acte est établi **en application de l'avis n°2012-041 du Comité de Coordination du Registre du Commerce et des Sociétés (CCRS)**, conformément à la demande de régularisation formulée par le Greffe du Tribunal de commerce de Créteil.

Il a pour seul objet de confirmer la constitution de la société et de compléter le dossier d'immatriculation.

Il **ne constitue ni une modification des statuts, ni une novation de ceux-ci**, lesquels demeurent pleinement valables dans toutes leurs autres dispositions.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés,

Le 23 juillet 2026

En trois exemplaires originaux.

Les associés :

Madame ZHANG Li

(Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé - Bon pour confirmation")

Lu et approuvé
Bon pour confirmation
ZHANG

Monsieur CAI Bixuan

(Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé - Bon pour confirmation")

Lu et approuvé
Bon pour confirmation
CAI